

REGLEMENT DE CONCOURS

Shopping Nivelles

ARTICLE 1 : RÈGLEMENT DU CONCOURS

Le présent règlement du concours (ci-après dénommé « Règlement du Concours ») décrit les règles officielles concernant le concours organisé par le Shopping Nivelles (ci-après le « Concours »).

Toute participation suppose l'acceptation et le respect du présent Règlement du Concours.

ARTICLE 2 : ORGANISATEUR

Le Concours est organisé par : Wereldhave Belgium, dont le siège social se trouve à Medialaan 30/6, 1800 Vilvoorde, Belgique (ci-après « Wereldhave Belgium »).

Le Concours se déroule le 5 novembre, pendant les horaires d'ouverture du Shopping Nivelles.

De 9h30 à 19h.

Pour toute question relative au concours : info@shopping-nivelles.be

ARTICLE 3 : LES PARTICIPANTS

Toute personne physique âgée de plus de 18 ans, domiciliée en Belgique, ayant une adresse électronique peut participer au Concours.

Les personnes n'ayant pas 18 ans ne sont pas autorisées à participer. En cochant la case correspondante sur la page d'inscription, le participant confirme qu'il a atteint l'âge de la majorité.

Ne peuvent participer au Concours :

Les mineurs ;

Les employés de Wereldhave Belgium, ainsi que leurs familles directes (conjoint, concubins, parents, enfants, frères et sœurs) ;

Les commerçants, employés et membres du personnel des magasins du Shopping Nivelles ;

Les collaborateurs et autres membres du personnel des sociétés tierces, impliquées (in)directement dans la création, le développement, l'organisation, l'administration et/ou la promotion du Concours.

L'identité de chaque participant sera établie grâce à l'adresse électronique utilisée pour l'inscription. Les adresses électroniques, noms, prénoms ou numéros de téléphone incomplets ou incorrects rendront nulle la participation.

ARTICLE 4 : LE CONCOURS

4.1. Mode de participation

Les clients participent au concours en complétant le carton de participation. Le client doit répondre aux 3 questions, et compléter son inscription (Prénom, Nom, Adresse électronique, Téléphone).

Les participants peuvent prendre connaissance et acceptent le Règlement du Concours. Les participants doivent répondre aux 3 questions du Concours.

4.2. Sélection des gagnants

Les participants qui remplissent les conditions visées à l'article 4 ont une chance de gagner le cadeau.

Parmi les participants ayant répondu correctement aux questions du Concours et qui remplissent les conditions mentionnées à l'article 3, le gagnant sera tiré au sort par le Shopping Nivelles. Le gagnant sera invité à se rendre au Shopping Nivelles le 7 novembre 2025 à 17h30 afin de récupérer le cadeau.

ARTICLE 5 : LE CADEAU

1 lot sera mis en jeu le 5 novembre pour une valeur de 6.000€ maximum.

Conditions spécifiques au concours en instant gagnant :

Le prix ne peut en aucun cas être échangé contre de l'argent ou d'autres lots.

Concours via tirage au sort

Grand prix : une rénovation complète d'une pièce au choix, réalisée par un spécialiste en décoration intérieur, incluant les services de livraison et de montage du IKEA Anderlecht (valeur indicative : 6000 €). Le tirage au sort sera procédé par le Shopping Nivelles.

Conditions spécifiques au gain offert :

Le prix ne peut en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre lot.

Le gagnant accepte que son nom et/ou son image (photo, vidéo de remise du prix) puissent être utilisés par Shopping Nivelles et IKEA Anderlecht dans le cadre de la communication liée au Concours (site internet, réseaux sociaux, presse locale), sans contrepartie financière.

Le gagnant peut se réserver le droit de revendre le gain par ses propres moyens et à ses frais après la période de 12 mois à compter de la remise du prix.

ARTICLE 6 : TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, la collecte des données à caractère personnel est effectuée conformément à la loi belge.

Le responsable du traitement des données personnelles, comme stipulé dans la législation applicable correspondante, est :

Wereldhave Belgium, dont le siège social se trouve à Medialaan 30/6, 1800 Vilvoorde, Belgique.

Les données personnelles recueillies et traitées sont le prénom, le nom de famille, l'adresse électronique et le numéro de téléphone du participant.

Conformément à la loi applicable, les données personnelles du participant sont enregistrées et stockées dans la base de données exclusivement gérée par Shopping Nivelles et IKEA Anderlecht pour le compte de Wereldhave Belgium et IKEA Anderlecht.

Les participants acceptent que leurs données personnelles soient stockées, traitées et transférées durant le concours par Shopping Nivelles. Les données personnelles sont collectées et traitées afin de garantir le bon déroulement de l'action et d'informer les gagnants en temps utile.

Les données personnelles collectées dans le cadre de l'action seront conservées pendant une période maximale de 3 mois après la fin de l'action, après quoi elles seront effacées. Shopping Nivelles garantit de ne pas transmettre les données personnelles à des tiers ou des parties qui ne sont pas impliqués dans le concours.

Les participants possèdent le droit d'accéder à leurs données personnelles, de les modifier et de les supprimer. Ils ont également un droit d'opposition dans le cadre du traitement de leurs données personnelles s'ils considèrent qu'il existe des motifs sérieux et légitimes de le faire.

Les participants doivent savoir que la suppression de leurs données personnelles peut conduire à leur disqualification du Concours. Ces droits ne peuvent s'exercer que par l'envoi d'un courrier électronique à info@shopping-nivelles.be

ARTICLE 7 : DISQUALIFICATION, MODIFICATION OU ANNULATION DU CONCOURS

7.1. La participation est soumise à l'acceptation et au respect du Règlement du Concours.

Wereldhave Belgium se réserve le droit de disqualifier les participants au concours pour l'un des motifs suivants :

- En toutes circonstances qui échappent à son contrôle ;
- En cas de manipulation frauduleuse du mécanisme ou du déroulement du concours ;
- En cas de violation de l'une des modalités de souscription et/ou du règlement du concours ;
- En cas de vol ou de piratage des données quelles qu'elles soient ;
- Dans les situations stipulées et prévues dans le présent règlement de concours ;
- En cas de données personnelles incorrectes, incomplètes ou vagues lors d'inscriptions ;
- Pour toute autre raison pour laquelle Wereldhave Belgium pense qu'elle n'est pas en accord avec l'esprit du concours.
- Une tentative de fraude peut être une raison suffisante pour motiver la disqualification.

Wereldhave Belgium se réserve le droit de procéder à toute vérification dans le cadre du respect du règlement du concours et du présent article, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude.

7.2. Wereldhave Belgium se réserve le droit de modifier le Concours ou le Règlement du Concours et/ou de suspendre ou d'annuler le concours ou le cadeau. De même, dans le cas de circonstances imprévues ou en cas de force majeure, notamment lors d'une panne Internet, d'une panne électrique, d'une défaillance technique du/des serveur(s), d'attaques de virus, d'un piratage, d'un piratage d'Internet, d'agissements de participants, de modifications apportées au cadre légal en vigueur ou des interdictions ou des restrictions légales dans un ou plusieurs pays participants, ou autre indépendamment du contrôle raisonnable de Wereldhave Belgium et qui rendrait l'organisation du concours ou la remise de cadeau impossible de manière provisoire ou définitive.

En cas de suspension ou d'annulation du concours par Wereldhave Belgium, les participants en seront informés sur le site susmentionné et par courrier électronique, le cas échéant. Dans le cas où Wereldhave Belgium modifie les règles du concours, les changements seront notifiés aux participants par e-mail. Les participants peuvent accepter ces nouvelles règles ou bien se retirer du concours.

Au cas où la suspension ou l'annulation du concours ou de la remise le cadeau est dû à des actes commis par des participants, ces participants seront tenus responsables des dommages, directs ou indirects, causés à Wereldhave Belgium en raison de la suspension ou de l'annulation ainsi que des créances demandées par d'autres participants, des tiers. En cas de suspension ou d'annulation, Wereldhave Belgium ne peut être tenu pour responsable des frais encourus ou des dommages subis, qu'ils soient directs, indirects ou sans conséquence. Wereldhave Belgium n'est aucunement tenu d'organiser un concours alternatif ou d'offrir un cadeau alternatif.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

8.1. Wereldhave Belgium ne peut être tenu responsable des dommages directs ou indirects pouvant découler durant l'organisation ou la participation au concours, le cadeau quelles que soient la cause ou les conséquences de ces dommages, y compris les dommages provoqués par :

- La violation des droits de propriété intellectuelle de tiers par le participant ;
- Le partage du contenu ou des données personnelles par le participant ;
- Des problèmes avec la connexion Internet, tout autre problème rencontré avec le réseau de télécommunication, le matériel informatique et/ou logiciel, avec les FAI, les problèmes dus à des virus, à des problèmes techniques de toute sorte, à du piratage, à des décisions de justice ou à une législation impérative ;
- La non-réception du formulaire d'inscription par Wereldhave Belgium en cas de force majeure, d'intervention malveillante d'un tiers, de problèmes de connexion ou de tout problème éventuel survenant et étant hors de portée de l'influence de Wereldhave Belgium ;
- Des restrictions légales relatives à la participation au Concours susceptible, de limiter ou d'interdire la participation ;

- Des restrictions légales concernant l'attribution du cadeau ;
- Des changements apportés au Règlement du Concours ou l'annulation du Concours ;
- La participation non autorisée d'un mineur.

8.2. À l'exception d'une faute grave ou intentionnelle, ni Wereldhave Belgium, ni son personnel, ni aucun tiers auquel Wereldhave Belgium fait appel pour ce qui est de l'organisation ou de la publicité du Concours ne peut être tenu responsable des dommages quels qu'ils soient (y compris les blessures, pertes ou dommages directs, indirects, avec ou sans conséquence) étant survenus comme conséquence de l'organisation ou de la participation au Concours, pour avoir désigné le(s) gagnant(s) ou attribué les cadeaux.

8.3. En cas d'erreur, que ce soit une erreur de production ou tout autre erreur affectant le Concours, Wereldhave Belgium se réserve le droit d'administrer le Concours comme si cette erreur ne s'était pas produite. Lorsque Wereldhave Belgium le juge approprié et/ou réalisable, Wereldhave Belgium peut choisir d'informer les Participants de l'erreur et la corriger.

8.4. En aucun cas, Wereldhave Belgium ne sera tenu responsable des dommages indirects, incidents, ou autres (y compris la perte d'usage, de données, de travail ou de bénéfices) découlant de la participation au concours, que cette responsabilité découle ou non d'une réclamation fondée sur un contrat, une garantie, un délit (y compris par négligence), responsabilité stricte ou autre, et que Wereldhave Belgium ait été informé ou non de la possibilité de cette perte ou dommage.

ARTICLE 9 : RÈGLEMENT DES LITIGES

9.1 Toute réclamation ou tout litige concernant le présent Règlement du Concours doit être adressé(e) à info@shopping-nivelles.be

9.2 En cas de litige concernant l'explication ou l'interprétation du présent Règlement du Concours, le participant et Wereldhave Belgium s'accordent à se concerter afin de trouver une solution amiable au litige.

9.3 Toutes les décisions de Wereldhave Belgium à propos du Concours, sont définitives et exécutoires. Il ne pourra y avoir de recours.

9.4 Au cas où une ou plusieurs dispositions du présent Règlement du Concours sont nulles et non avenantes, les autres dispositions du Règlement du Concours continueront à s'appliquer.

9.5 Le présent Règlement du Concours, le Concours, ainsi que tout ce qui est associé à la relation entre les participants et Wereldhave Belgium, sont exclusivement gérés et élaborés selon la législation belge, et devront être interprétées conformément à celle-ci. (Le droit belge est d'application en cas de litiges).

9.6 Si une disposition du Règlement du Concours est ou devient illégale, non valable ou inapplicable, cette illégalité, absence de validité ou inapplicabilité n'affectera pas la validité ou l'applicabilité d'autres dispositions du Concours du Règlement.

© *Wereldhave Belgium*